

Les tanneurs d'Acigné et de la région

Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, disséminées sur le territoire de Haute-Bretagne, de multiples petites industries locales s'étaient développées, comme le textile, la tannerie, la poterie, etc. Cela pouvait être un peu plus que de l'artisanat dans la mesure où la production était diffusée en partie sur des marchés éloignés par l'intermédiaire de marchands. Des localités avaient leur spécialité et, à Acigné, la tannerie avait son importance.

L'essor du cuir

A la fin du Moyen Âge, au 14^e siècle et 15^e siècle, la tannerie et les activités similaires : mégisserie (peaux de veaux fines et souples), corroierie (courroies), etc, se développèrent suite à l'accroissement de la demande militaire et civile. Cette dernière, bourgeoise ou populaire, accompagna la mode qui se répandait en Haute-Bretagne de porter des chausses fourrées pour les plus puissants ou de rustiques « paire de soliers » pour les plus humbles, à côté des sabots. Il y avait également les harnais des animaux de trait, l'équipement des gens d'armes, les outres, les gants et de multiples autres usages. Cette production permettait de valoriser toutes sortes de peaux : moutons, vaches, chevreux, lapins, renards, chiens, loups, fouines, etc, généralement d'origine locale.



Le tanneur de peau, gravure du livre des métiers de Jost Amman de 1568.

Les tanneurs d'Acigné sous l'Ancien Régime

Sous l'Ancien Régime, les tanneries étaient très dispersées et présentes dans quasiment chaque paroisse de la région. Le plus souvent de dimensions très modestes, voire liées à une exploitation agricole, ces établissements ont parfois atteint une taille ou une concentration plus élevées permettant un rayonnement plus large de la production, ce qui a été le cas à Acigné au moins au 18^e siècle. Au delà de la région, il en était commercialisé dans le Midi, au Portugal et en Espagne, etc.

Si cette activité n'a pas laissé de traces spécifiques dans le paysage acignolais, on en retrouve des témoignages dans des documents anciens. Les registres de sépulture d'Acigné mentionnent un Jean Veillard, tanneur de cuir, décédé en 1669. Dans sa généalogie, ses enfants apparaissent avec d'autres métiers, comme si son métier de tanneur n'avait pas été transmis à sa descendance, ce qui n'était pas le plus commun. En effet, on avait souvent affaire pour ce métier, comme d'autres, à des « dynasties ». Jean Bernard, un autre tanneur apparaît dans le registre de sépulture à son décès à « la Basse Ville d'Acigné » en 1714. Il eut

comme gendre un autre tanneur, Jean Gérard, qui a laissé sa trace dans un « aveu » en 1741, c'est-à-dire un acte juridique de reconnaissance à l'assujettissement aux droits seigneuriaux, où il est qualifié de « marchand tanneur dudit Acigné ». Le registre de sépulture enregistre son décès l'année suivante au Clouères, à l'âge de 65 ans. On trouvera des Gérard, tanneurs à Acigné, jusqu'à la Révolution.

Sous l'Ancien Régime, la seule évaluation globale de l'activité de tannerie dans la région qui nous est connue date de 1778. Les centres les plus actifs de la région étaient alors Rennes, avec 39 maîtres et 10 compagnons, puis Vitré, avec 27 maîtres et 18 compagnons, suivis par Acigné avec 30 maîtres et 6 compagnons (Observations sur l'état des tanneries et mégisseries du département des manufactures de Rennes pour l'année 1778, dressé en 1779 par Guilloton, inspecteur des manufactures, aux Arch. Nat. F12 651, cité par J. Letaconnoux). Acigné s'était donc fait une spécialité de la tannerie. Mais, comme l'indiquent les effectifs recensés (maître voulant simplement dire « à son compte ») la majorité des tanneurs travaillaient seuls, sans employés. Il s'agissait donc, pour la plupart, de petits établissements.

Sur la région concernée par cette enquête, un peu plus large que l'actuelle Ille-et-Vilaine, on comptait 512 maîtres tanneurs et 346 compagnons. Acigné, avec donc à elle seule 4 % des professionnels de la tannerie de la région, s'était donc vraiment fait une certaine spécialité de cette activité. Certes Rennes et Vitré la dépassait un peu dans ce domaine, mais il s'agit de villes autrement plus importantes. Si, pour certains Acignolais, c'était l'activité principale, pour d'autres, c'était une activité d'appoint, au même titre que le tissage du côté de Châteaugiron. C'est du moins ce qui est relaté en 1812 dans un commentaire pour l'arrondissement de Vitré et de Fougères, mais sûrement valable au moins en partie ailleurs, où « ces ouvriers ne travaillent qu'un quart de l'année, ou une partie de l'année, le reste du temps (étant) employé au labour. » L'enquête de 1778 indique cependant que cette activité était déjà en décadence dans la région depuis 1759 et que, depuis cette époque, les maîtres les plus riches avaient changé de métier.

En 1797, la liste initiale des professionnels d'Acigné ayant une activité commerciale et appelés à payer la patente comprend deux tanneurs, Guillaume et Pierre Poullain, demeurant séparément à Louvigné.

En 1801, la liste plus complète, élaborée par la municipalité, de ces citoyens assujettis à la patente cite 8 tanneurs et marchands de peau parmi les 25 assujettis. Il s'agit de Julien Gérard, Thomas Goupil, Jean Gérard, Jean Veillard, Julien Guine, Guillaume Poullain, Pierre Poullain et Pierre Legendre. Ce dernier fut maire d'Acigné en 1796-1797 puis en 1800-1802.

Ces fluctuations apparentes d'effectif de tanneurs pendant la Révolution et le Premier Empire sont sans doute liées à l'effet conjugué d'un contexte politique et économique très variable mais aussi, certainement, des conséquences fiscales de ces relevés. Comme beaucoup de tanneurs avaient une double activité, également paysans pour certains, ils étaient déclarés dans un métier ou un autre selon leur intérêt ou la rigueur méthodologique du relevé.

Quoi qu'il en soit, le mouvement général est au reflux de cette activité à Acigné par rapport à l'Ancien Régime. Un recensement paroissial, sans incidence fiscale, réalisé dans le cadre de la paroisse d'Acigné en 1813, n'identifie en effet plus qu'un tanneur; Henri Gérard, installé dans la Cour des moulins, c'est-à-dire en face du « quai » actuel qui borde la Vilaine, juste en aval du moulin. Et les statistiques industrielles préfectorales du 19^e siècle, pourtant régulières et précises, ne font plus jamais apparaître un Acignolais tanneur à partir de cette époque.

A la recherche des traces de cette activité à Acigné

Il ne reste pas de vestiges matériels de cette activité de tannerie à Acigné. Par contre, des Acignolais en ont longtemps gardé la mémoire.

On s'est ainsi transmis l'information que la maison sis au 8 de la rue des Roches, avec sa porte en ogive témoignant de son ancienneté, était « la maison du tanneur », sans doute un des plus importants ou des derniers à avoir exercé à Acigné. Deux photos anciennes laissent penser que les Acignolais ont bonne mémoire, même si cette maison d'habitation n'a plus aujourd'hui aucune particularité professionnelle.



A gauche, le 8 de la rue des Roches actuellement, côté rue. A droite, côté Vilaine, portion d'une ancienne carte postale avec la même maison sur le bord droit.



Le zoom sur « la maison du tanneur » permet de percevoir, à sa gauche, au centre de la photo, un hangar ouvert et surmonté d'un étage ajouré.

La construction mitoyenne à cette maison, aujourd'hui remplacée par la maison récente du 6 rue des Roches, est installée sur un terrain qui faisait alors partie de la même propriété (cf cadastre de 1819). Elle semble présenter quelques traits d'un séchoir, avec la façade de son étage constituée de madriers verticaux. Cet aspect de pan ajouré se précise sur une autre photographie, présentée ci-dessous.



Photographie de Le Couturier, photographe rennais, datant sans doute de la fin du 19^e siècle, représentant « la maison du tanneur ». L'extrémité du séchoir à peaux apparaît à gauche du four et son fournil envahi par le lierre.

Rue des Roches, où pouvaient se trouver plusieurs tanneries, sur le cadastre de 1819. La parcelle 1463 correspond aux n° actuels 6 et 8 de la rue (la plus large parcelle) et est celle de « la maison du tanneur ». Les parcelles toutes en longueur, allant de la rue, où sont situées les habitations, jusqu'à la rivière, près de laquelle se faisait une grande partie du travail, sont habituelles dans les tanneries urbaines.



On retrouve aussi, vraisemblablement, dans la peinture ex voto de 1814 conservée dans la sacristie de l'église d'Acigné, une figuration d'une partie des installations du tanneur Henri

Gérard, cité comme tanneur et habitant dans la Cour des moulins dans le recensement paroissial de l'année précédente.

L'espèce de cadre en forme de grande tente plus à droite, dans la Cour des moulins, semble recouvert de ce qui pourrait être des peaux. En effet, traditionnellement, des cadres rustiques mais solides en bois servaient au séchage des peaux fraîchement dépouillées. La couleur brun clair des objets, comme jetés sur le cadre en forme de charpente, va dans ce sens. Une partie du cadre est d'ailleurs découvert, laissant voir dessous l'ossature. Cette installation devait être permanente car son emplacement figure sur le cadastre de 1819.



Portion de l'ex voto de 1814, présent dans la sacristie de l'église d'Acigné. L'installation en forme de grande tente dans le Cour des moulins pourrait être celle du tanneur Henri Gérard.

Les archives comme les éléments visuels montrent que cette activité disparut d'Acigné au 19^e siècle, dès la première partie de ce siècle. Dans l'arrondissement de Rennes, en plus du chef-lieu, Châteaugiron, Janzé et Hédé sont régulièrement cités au 19^e siècle, mais plus jamais notre commune. Dans le reste du département, on trouvera des tanneries à Fougères, Vitré, Châteaubourg, Montfort, Bain-de-Bretagne, Grand-Fougeray, Dol-de-Bretagne, Saint-Servan, etc.

Le processus traditionnel de fabrication

Les peaux des tanneries de Haute-Bretagne provenaient du bétail de la région mais aussi d'au-delà lors de la période la plus florissante de la tannerie de notre région.

Dans l'arrondissement de Rennes, l'agent tannant, le tan, était de l'écorce pulvérisée de chêne, d'origine locale. En 1814, on évaluait que la valeur de l'écorce au tiers de celle du bois. L'écorçage était pratiqué par des femmes lors des coupes de bois, de préférence pendant la période de sève au printemps. Les dernières écorceuses de la région, celles de la forêt de Rennes, ont été signalées au début du 20^e siècle. Les moulins à tan étaient soit des moulins à eau, soit actionnés par des chevaux. Les moulins à tan ont aussi disparu devant la concurrence des usines d'extraits tanniques de Montreuil-sur-Ille, de La Guerche, etc.

Avant l'action de l'agent tannant, on préparait les peaux en les faisant tremper pendant dix semaines dans de l'eau de chaux, mais cela pouvait être aussi un jus à l'orge ou d'un mélange de fleurs de genets, de fiente de chien, de poulet et de pigeon. Après cette préparation, les peaux étaient dépouillées d'une partie de leur épiderme, foulées, frottées, battues. Ensuite, elles étaient immergées pendant près d'un an dans des fosses contenant des solutions de plus en plus concentrées de matière tannante. Ces fosses enterrées sur le terrain devant la tannerie faisaient 1 m 50 à 2 m de profondeur.

**Tanneurs au travail,
d'après un dessin de
Mathurin Méheut.**



Le travail de tanneur était difficile. Nous en empruntons la description à Patrick Suskind, dans son livre *Le Parfum*. « Durant le jour, il travaillait tant qu'il y voyait clair, en hiver huit heures, en été quatorze, quinze ou seize heures. Il écharnait les peaux qui puaient atrocement, les faisaient boire, les débourrait, les passait en chaux, les affectait à l'acide, les meurtrissait, les enduisait de tan épais, fendait du bois, écorçait des bouleaux et des ifs, descendait dans les cuves remplies de vapeurs âcres, y déposait en couches successives des peaux et des écorces, selon les instructions de ses compagnons, y répandait des noix de galle écrasées et recouvrait cet épouvantable entassement avec des branches d'ifs et de la terre. Après une éternité, il fallait de nouveau tout exhumer et tirer de leur tombeau les cadavres de peaux momifiées par le tannage et transformés en cuir. »

Ensuite, les peaux étaient rincées et montées au séchoir où elles étaient suspendues à des cintres accrochés aux poutres.

Il fallait 12 à 18 mois pour l'ensemble des opérations.

Cette activité selon ces méthodes traditionnelles générait souvent des difficultés de voisinage. En sus de la puanteur, la pollution de la rivière par les eaux résiduaires était l'objet de récriminations récurrentes.

La disposition des anciennes tanneries

Le processus traditionnel de tannage utilisait de grande quantité d'eau et rejetait beaucoup de résidus liquides. Les tanneries s'installaient donc presque toujours à côté d'un cours d'eau, seule une minorité travaillant avec l'eau de puits.

Au 19^e siècle et antérieurement, les bâtiments des tanneries ne se distinguaient guère de leur environnement agricole ou artisanal, excepté pour les séchoirs qui permettaient éventuellement de les identifier. Ces séchoirs disposaient de larges ouvertures sur un ou plusieurs côtés, ouvertures qui étaient équipées de claies aux lattes inclinables pour régler la ventilation.

L'autre particularité des tanneries était les fosses creusées dans le sol où les peaux étaient immergées dans une solution tannante. A Acigné, où la pierre n'est guère présente, ces fosses étaient vraisemblablement des grands demi-fûts de bois, enterrés ou pas, comme représenté dans l'illustration plus haut. Ce matériau étant putrescible, cela explique qu'il n'en reste rien. En ville, où l'espace était compté, les tanneries étaient en général implantées sur des terrains en longueur, disposant d'une façade étroite sur rue, réservée à l'habitation du tanneur et, à l'autre extrémité un petit côté sur la berge de la rivière où se faisait le « travail de rivière ». En zone rurale, l'espace disponible étant moins contraint, c'était plus variable. Mais, la rue des Roches où, comme l'indique le Bulletin paroissial de 1911, se concentraient plusieurs établissements à la grande époque de la tannerie acignolaise, devait présenter un agencement s'approchant des tanneries urbaines, entre la rue en haut de chaque terrain et le bief conduisant l'eau au moulin en contrebas.

On note d'ailleurs que les tanneries s'installaient volontiers à proximité et en amont des moulins. Le bief permettait de disposer de l'eau en abondance à niveau constant, tandis que le moulin pouvait avoir un atelier de broyage du tan. Mais, on n'a pas de traces documentaires de cette activité sur le site des moulins d'Acigné.

La migration urbaine des tanneries au 19^e siècle

Pourquoi cette disparition des tanneries à Acigné ?

Les commentaires lors des enquêtes industrielles départementales du début du 19^e siècle donnent quelques pistes. Une taxation de cette activité, instituée en 1759, porta un coup à la tannerie dans le département, disent les contemporains. Elle reprit ensuite de la vigueur sous la Révolution, malgré des difficultés liées aux réquisitions. Mais c'est sous le Premier Empire que survinrent les difficultés majeures. « La guerre et la cessation de communication commerciale avec l'Espagne et le Portugal a enlevé à la marchandise les principaux débouchés. Aujourd'hui, le produit de la tannerie est presque nul », commente-t-on en 1813. Un rapport de 1814 du Sous-préfet de l'arrondissement confirme qu'« on trouve, tant à Rennes, que dans quelques autres communes, des tanneries plus ou moins considérables, dont l'état est loin d'avoir prospéré depuis les rapports précédents ».

La paix revenue, cette activité reprit son essor dans le département, mais pas à Acigné. Les tanneurs acignolais, nombreux mais en général peu spécialisés et de taille modeste, ne réinvestirent pas dans cette activité. Les procédés avaient également évolué, permettant d'améliorer la qualité du cuir et de raccourcir la durée du travail des peaux. Dès 1813, la Préfecture de Rennes rapporte le commentaire suivant fait par les chefs d'atelier, vraisemblablement ceux d'établissements urbains importants, vis-à-vis de leurs collègues ruraux: « Les ouvriers isolés, non patentés, livrent au commerce des peaux mal préparées, qu'ils peuvent abandonner à un moindre prix que les gros fabricants, parce qu'ils ne font pas la même dépense pour parvenir à une bonne fabrication ». Peut-être trop près de Rennes, la tannerie acignolaise ne put faire face à cette concurrence d'établissements plus spécialisés du chef-lieu départemental.

De cette tannerie acignolaise disparue, il en restait cependant encore un souvenir précis un siècle plus tard quand le rédacteur d'une « Notice historique » dans le Bulletin paroissial de 1911 indiquait « Autrefois, il existait dans le pays de nombreux et importants établissements de tanneurs et de mégissiers, notamment dans le bas de la ville, dans la rue aux Roches, à Joval, au Chêne-Evêque » (un « quartier » du village de L'Epinais). Le Bulletin paroissial continue : « Il n'en existe plus. Les industries ont presque totalement disparu des campagnes ; les gros capitalistes les ont concentrées dans les villes ».

Si, dans une zone qui correspond approximativement à l'Ille-et-Vilaine, l'on avait compté 512 tanneries en 1778, le département n'en abritait plus que 106 en 1813 et 68 en 1892. Dans cet intervalle, le nombre des tanneries et mégisseries s'était donc restreint et elles s'étaient également fortement concentrées en zones urbaines, alors que l'activité de tannage était initialement dispersée dans le monde rural. S'il y avait eu des tanneries à Rennes depuis le

Moyen Âge, le 19^e siècle vit leur nombre s'accroître dans la ville et ses faubourgs, en même temps que celles d'Acigné disparaissaient, comme le remarque l'auteur de la notice historique du Bulletin paroissial d'Acigné en 1911. Son commentaire sur « les gros capitalistes (qui) les ont concentrées dans les villes » tient sans doute à ce que cette activité nécessitait un important fond de roulement, pour utiliser un terme comptable actuel. En effet, les techniques traditionnelles demandaient une bonne année, entre l'arrivée des peaux brutes et la vente des peaux tannées, ce qui générait un coûteux stock de peaux en cours de traitement. Peut-être aussi y avait-il un grief plus politique sous-jacent derrière cette remarque car la plus grosse tannerie de Rennes, installée sur les bords de l'Ille dans le faubourg Saint-Martin de Rennes, était dirigée par Edgar Le Bastard, personnalité qui fut maire de Rennes de 1880 à 1892. Il était d'étiquette radicale et affichait des opinions anticléricales dans une période de tension importante entre la tendance cléricale et légitimiste, plutôt bien implantées en zone rurale dont à Acigné, et les républicains d'autre part, qui prirent alors l'ascendant dans les villes. Il en restait sans doute encore des traces dans les esprits en 1911. Cette tension recoupait aussi l'incompréhension et la concurrence traditionnelle entre villes et campagnes.

A Rennes, les tanneries avaient été d'abord, et depuis le Moyen Âge, installées dans le cœur même de la ville, le long de la Vilaine et de ses bras qui couraient dans la basse-ville. Après la canalisation de la rivière en centre-ville au 19^e siècle, elles se déplacèrent à la périphérie, le long de la Vilaine dans le faubourg Saint-Hélier et le long de l'Ille dans les faubourgs de Brest (Bourg-L'évêque) et de Saint-Martin.



Ouvriers tanneurs rennais travaillant à la rivière au début du 20^e siècle.

On l'a vu, en 1778, Rennes comptait 39 maîtres tanneurs, c'est-à-dire 39 tanneries indépendantes. Dans la première moitié du 19^e siècle, leur nombre grimpa à 63, pour redescendre ensuite progressivement. Au début du 20^e siècle, il ne restait plus que 14 tanneries rennaises. En effet, cette activité se mécanisa, avec des ateliers plus importants, moins dépendants des cours d'eau et plus éloignés des zones urbanisées.

La concurrence des matières synthétiques, la mécanisation et la concentration face à la concurrence ne laissent plus aujourd'hui qu'une soixantaine de tanneries en France (il y en avait encore 460 dans les années 1980).

La tannerie Bouin à Vitré. Ce bâtiment date de 1855. Au rez-de-chaussée s'effectuait le tannage, au premier étage se trouvait l'atelier de corroierie et au dernier étage le séchage des peaux. C'est une version en dur, plus moderne et industrialisée, de l'agencement de l'atelier du tanneur d'Acigné datant du 18^e siècle, où l'étage du hangar était ajouré pour y sécher les peaux.



La collecte de peaux, une survivance de cette activité à Acigné

Si les tanneries d'Acigné disparurent précocement, la collecte des peaux chez les bouchers est restée tant que ceux-ci abattaient à domicile, avec vente et traitement dans d'autres localités. Un autre petit métier de collecte rurale de peaux en amont des tanneries perdura jusqu'au milieu du 20^e siècle.

On se souvient d'un collecteur de peaux, surnommé Jean de la Jaille, qui passait dans la campagne. Mais, celle qui a laissé le souvenir le plus marquant de part son originalité est une pauvre dame surnommée Marie Tire Tire. Marchant habituellement à pied, cigarette au bec, à côté de son vélo chargé de peaux de lapins, mais aussi les peaux de taupes, les queues de renard ou d'écureuils, elle passait dans les villages en criant « Pôôô de lapin ». En effet, chez les habitants, après avoir tué un lapin, on arrachait la peau en la retournant et on la tendait avec une branche de noisetier tordue ou en la bourrant de paille pour qu'elle sèche. Marie Tire Tire achetait ces peaux pour quelques pièces et poursuivait sa tournée. Elle revendait ses peaux à un tanneur de la rue de Brest, à Rennes. La fourrure de lapins servait en particulier dans les sabots car elle maintenait les pieds bien au chaud, celle de taupes pour faire des manteaux et les queues de renards pour des écharpes.

Jean-Jacques Blain, le 17/12/2018

Sources :

- Alain Racineux, Histoire d'Acigné et des environs, 1999
- Témoignages de Geneviève Pasco, descendante d'un « tanneur de cuir » d'Acigné, 2018
- René Cintré, Activités économiques dans les Marches de Bretagne aux 14^e et 15^e siècles, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 1994, p 7
- Henri François Buffet, En Haute-Bretagne, Librairie Celtique, 1954
- J. Letaconnoux, L'agriculture dans le département d'Ille-et-Vilaine en 1816, Annales de Bretagne, 1908
- Servane Jovin, Implantation et architecture des tanneries et mégisseries d'Ille-et-Vilaine au 19^e et 20^e siècles, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, T 105, n° 4, 1998
- Bulletin paroissial d'Acigné, n° 4 septembre 1911
- Liasses 5M 241-242 aux ADIV : Tanneries et mégisseries de Rennes
- Liasses 6M 1001 aux ADIV : Enquête départementale de 1811 sur les tanneries
- Fonds Magnane, Marquisat d'Acigné, ADIV cote 17J 193
- Patrick Suskind, Le Parfum, Edition Fayard, Paris, 1986
- Marion Kindermans, Les tanneries veulent sauver leur peau, LesEchos.fr, 2018